

Brigade

Granules répulsifs contre les oiseaux

Solide

COMMERCIAL/AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS

Anthranilate de méthyle..... 14,75 % (lorsqu'emballé)
Ail écrasé.....14,0 %

N° D'HOMOLOGATION 34098 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Ce produit a été formulé à partir d'ingrédients de qualité alimentaire inscrits sur la liste de l'AAFCO comme étant « généralement reconnus inoffensifs » (G.R.A.S.)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 300 à 2 500 grammes
(6 x 50 à 50 x 50)

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas avaler. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Sensibilisant potentiel. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation.

Pour usage terrestre; ne pas appliquer le produit directement sur l'eau, dans des endroits où des eaux de surface sont présentes, ou sur des zones intertidales au-dessous du niveau moyen des hautes eaux. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Les personnes sensibles ou allergiques à l'ail doivent éviter de manipuler Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux.

Ne pas utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux pour éloigner les oiseaux dans les propriétés résidentielles. Lorsqu'utilisé dans les parcs, les Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux ne doivent pas être placés dans les superficies récréatives des parcs. Les Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux doivent être placés hors de la portée du public.

PREMIERS SOINS

In cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu auquel les enfants, les animaux de compagnie et les animaux domestiques n'ont pas accès. Entreposer à l'écart des pesticides, des engrais, et de la nourriture humaine ou animale qui pourraient entraîner une contamination croisée à cause des odeurs. Garder l'emballage fermé entre chaque utilisation. Entreposer le produit entre 5 à 32 °C.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Ce produit s'utilise dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée pour éloigner les oiseaux. Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux éloignent les oiseaux des endroits où ils sont considérés comme une nuisance ou un danger pour la propriété, les structures, l'équipement, les arbres et les plantes. Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux encourage les oiseaux à faire leurs nids dans de nouveaux endroits loin des sites où les oiseaux ne sont pas désirés. Ne pas appliquer directement sur une étendue d'eau comme des lacs, des étangs ou des cours d'eau. Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée pour éloigner les espèces d'oiseau qui causent le dommage économique et esthétique seulement. Ne pas l'utiliser pour éloigner les espèces d'oiseau considérées comme des vecteurs potentiels de maladies humaines. Ne pas utiliser dans les endroits où les oiseaux menacés ou en voie de disparition sont présentes. Si des œufs ou des oisillons sont présents, attendre jusqu'à ce que les œufs éclosent et que les oisillons quittent le nid. Ne pas placer les Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux sur des surfaces qui risquent de se tacher, comme sur les appuis de fenêtre et sur le vinyle ou dans les plans d'eau ou dans les zones où l'eau s'est accumulée.

Les oiseaux qui peuvent être repoussés sont les merles, les geais bleus, les cardinaux, les moineaux, les mainates religieux, les étourneaux sansonnets et les merles noirs.

MODE D'EMPLOI

DIRECTIVES CONCERNANT L'APPLICATION : Chaque pochette de granules assure une zone d'efficacité d'environ 9,3 mètres carrés (100 pi. ca.). Pour obtenir les meilleurs résultats, placer ou accrocher les pochettes de granules à une distance de 2,4 à 3.0 mètres (8 à 10 pieds) les uns des autres. Pour assurer une meilleure efficacité, placer les pochettes de granules à une distance de 1,8 mètres (6 pieds) ou moins, les uns des autres.

Sites d'usage commercial :

Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux pour éloigner les oiseaux qui se rassemblent en grand nombre et peuvent endommager l'équipement et la propriété industriel ou commercial, les immeubles, les structures, les arbres et les plantes. Avant l'utilisation, retirer toutes les attractifs pour les oiseaux comme les nids et les sources de nourriture.

Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux pour éloigner les oiseaux en plaçant ou en accrochant les pochettes de granules dans les endroits où les oiseaux se rassemblent et peuvent causer le dommage à la propriété ou l'équipement comme les chevrons, entrepôts, couvertures de passerelles, équipements industriels, équipements de climatisation et CVC.

Sites d'usage agricole :

Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux pour éloigner les oiseaux dans les cultures. Ne pas appliquer ce produit directement sur les cultures. Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux pour éloigner les oiseaux en plaçant ou en accrochant les pochettes de granules dans les endroits où les oiseaux se rassemblent et peuvent causer le dommage aux cultures.

Utiliser Brigade Granules répulsifs contre les oiseaux dans les cultures suivantes :

Groupe de cultures 1 - Légumes-racines et légumes-tubercules	marante, crosne du Japon, topinambour, betterave potagère, betterave à sucre, bardane comestible, canna comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, souchet comestible, taro, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, patate douce, navet et igname.
Groupe de cultures 11-09 - Fruits à pépins	pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.
Groupe de cultures 12-09 - Fruits à noyau	abricot, abricot du Japon, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.
Groupe de cultures 13-07 - Petits fruits	Raisin de vigne de l'Amour, aronie, baie de cirier, raisin d'ours, myrtille, mûre (y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry,

	common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, baie de shepherdie, goyave du Chili, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, canneberge, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, raisin, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, kiwi, kiwi de Sibérie, airelle rouge, fruit de passiflore purpurine, grain de poivre de Tasmanie, mûre véritable, fruit de kunzea, gabelle indigène, pain de perdrix, cerise de cerisier de Pennsylvanie, framboise noire, framboise rouge, baie de salal, fruit de schizandre, argouse, corne, fraise, framboise sauvage et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.
Groupe de cultures 15 - Céréales	orge, sarrasin, maïs, millet perlé, millet commun, avoine, maïs à éclater, riz, seigle, sorgho, teosinte, triticales, blé, riz sauvage.

- Pour les arbres fruitiers et les baies, mettre les pochettes de granules en place au moment où les fruits ou les baies commencent à mûrir.
- Pour toutes les cultures indiquées, mettre les pochettes de granules en place avant que le dommage causé par les oiseaux ne se produisent.
- Avant l'utilisation, retirer toutes les attractifs pour les oiseaux comme les nids et les sources de nourriture.

DURÉE : Les pochettes de granules vont durer environ 3 mois selon les facteurs environnementaux comme la pluie, le soleil, l'humidité et la température. Les granules dans les pochettes se décomposera et perdra sa forme avec le temps. Au fur et à mesure que les granules dégénèrent, plus d'ingrédient actif sera libéré. Appliquer à nouveau si la taille des pochettes de granules diminue d'un quart à un tiers de la taille originale pour aider à maintenir la répulsion des oiseaux.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure, 613-787-5620, SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.